

### III L DOMINIQUE DIT ALEXIS BRASSEUR

1833 - 1906

Né à Esch s. Alzette le 14. 6. 1833, et après avoir passé par l'Athénée de Luxembourg, il fit, à partir de 1853, des études de droit à Heidelberg et à Gand.

Le 1<sup>er</sup> janvier de cette dernière année il entra en jouissance de la bourse fondée en 1648 par les jésuites Lamormenil (v. la biographie de Guillaume Lamormenil par A. Posch et A. Sprunck au fasc. VI). Parce qu'un membre de la Compagnie de Jésus <sup>1)</sup> a prétendu que tous les Brasseur qui, depuis 1790 (Alexis I), ont été bénéficiaires de ladite bourse (surtout Dominique Alexis, son fils Robert et son neveu Xavier) ont été les plus éloignés des stipulations de l'art. 8 de l'acte de fondation, nous croyons bien faire en donnant une traduction française de cet article figurant en latin dans l'ouvrage de Bruck <sup>2)</sup>: «Le jeune homme ne sera pas contraint dans son mode de vie de se prononcer d'une façon définitive pour une direction d'esprit. Il lui suffira de se tourner dans ses pensées vers Dieu, d'invoquer son aide, soit pour le salut de son âme, soit qu'il trouve quelque intérêt aux affaires chrétiennes, soit qu'il fasse bonne oeuvre par elles, ce qu'elles pourraient lui prescrire spécialement; il devra prier d'une façon assidue pour les fondateurs de la bourse et, quand il aura atteint la maturité d'esprit, s'adonner à des exercices spirituels dédiés à saint Ignace; si, de la sorte, il a compris, il choisira le statut en accord avec le salut de son âme, soit d'homme d'église, soit celui d'homme de robe; et pour que lui plaise quand même ce qu'il aura choisi, les collateurs l'aideront en toute charité.»

Alexis Brasseur, reçu docteur en droit le 11. 10. 1858, prêta le serment d'avocat le 14 du même mois et celui d'avoué le 17. 10. 1861. <sup>3)</sup>

Ayant été, comme nous l'avons vu, avec Léon Lamort-Pescatore co-fondateur de la Société des Hauts-Fourneaux de Luxembourg, il était bien placé pour prononcer les paroles d'adieu sur la tombe de son ami, décédé le 4. 12. 1872 (v. fasc. IV, p. 563).